

joue qu'un rôle secondaire, et l'objet principal est le développement de l'intelligence. Le but, enfin, est d'arriver aux *notions générales et abstraites*, applicables plus tard à un objet particulier et selon la position que l'élève occupera dans la société.

Ainsi donc les matières étudiées sont l'instrument pour développer l'intelligence. Le concret est antérieur à l'abstrait, la langue précède la grammaire, les objets sont également antérieurs aux signes, comme c'est le cas pour les chiffres. Pour suivre un ordre logique et se conformer à la loi psychologique, il faut, dans ce développement intellectuel chez l'enfant, l'*intuition*, comme point de départ. Les choses d'abord, les mots ensuite ; les exemples, puis les règles ; l'explication claire et intuitive avant l'application et l'invention qui constitue l'effort suprême, puisque l'élève façonne et retravaille la matière acquise.

À mesure qu'il avance, il devient lui-même et s'accoutume ainsi petit à petit à se tirer d'affaire tout seul ou à l'aide de livres qu'il consulte.

Il est certain qu'on abuse encore énormément du mot à mot et qu'on prive alors les élèves de l'occasion de réfléchir et de s'exprimer par eux-mêmes.

Dans l'enseignement oral et intuitif, on va droit à l'intelligence, et on rejette toute espèce de formules textuelles.

Avec cet enseignement, on pousse l'élève le plus vite possible au travail personnel, et on lui impose un travail raisonné qui met en jeu toutes ses facultés.

Un professeur qui parlerait toujours, sans se préoccuper trop d'être compris de ses jeunes auditeurs, ne fournirait que la caricature de l'enseignement oral ou intuitif. Car un des caractères essentiels de cet enseignement est de laisser les choses parler elles-mêmes, comme aussi de ne jamais faire lire ou réciter un mot nouveau pour les élèves, sans leur en faire comprendre le sens.

(à suivre).

Les Grandes Cathédrales Catholiques, ouvrage illustré des plus intéressants, en vente chez Desclés et de Brouwer, Bruges, Belgique.

“ Manuel de droit civique ”

MANUEL DE DROIT CIVIQUE, *édition pour les écoles normales, les collèges classiques et les académies*. Volume de 414 pages ornées de cartes et de gravures. Prix : \$5.40 la doz. et 60 cts l'unité. S'adresser à J.-A. Langlais & Fils ; en vente chez tous les libraires.

MANUEL DE DROIT CIVIQUE, *édition pour les écoles modèles et les écoles élémentaires*. Volume de 240 pages ornées de plusieurs gravures. Prix : \$2.50 la doz., \$18.00 le cent et 25 cts l'unité.

S'adresser à J.-A. Langlais & Fils, rue St-Joseph, Québec, et en vente chez tous les libraires.

Le Code catholique ou Commentaire du Catechisme Provincial

Prix, franc de port : Broché, 55 centins l'exemplaire ; Relié, 75. En vente chez M.M. Chaperon, rue de la Fabrique ; Foigues & Wiseman, rue St-Joseph, Québec ; J.-A. Langlais & Fils, Québec ; Beauchemin & Fils, 256, rue St-Paul, Montréal ; Cadieux & Derome, rue Notre-Dame, Montréal ; Granger & Frères, rue Notre-Dame, Montréal.

Pour prix de gros, s'adresser au bureau de la Semaine Religieuse de Québec, Cap-Santé.

Aussi, DIRECTOIRE DU SERVANT DE MESSE. — Prix : 25 cts la doz.

Leçons d'Anglais d'après la Méthode Naturelle

60 leçons avec un appendice contenant les principes généraux de la prononciation et des remarques sur les défauts les plus communs, par J. Ahern, professeur d'anglais à l'École normale Laval.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou en s'adressant à J. AHERN, École normale Laval. Prix 50 cts.

AVIS

Messieurs les libraires et les marchands qui vendent mes livres devront à l'avenir s'adresser à M. C. Darveau, imprimeur dans la Côte Lamontagne, pour s'en procurer. Je l'ai chargé de la vente de tous mes ouvrages et de la perception de l'argent.

J.-B. CLOUTIER.